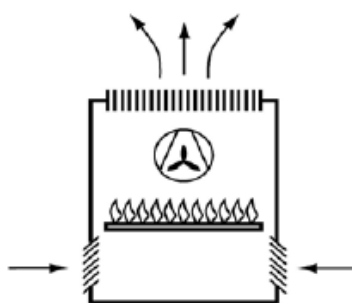




## Avis technique Gas.be relatif au placement des appareils de chauffage au gaz à rayonnement sombre de type A<sub>2</sub>.

### 1. Problématique

Des appareils de chauffage au gaz à rayonnement sombre sont testés conformément à la norme NBN EN 416 "Tubes radiants suspendus à monobûleur à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux". Ces appareils appartiennent entre autres, aux appareils de type A<sub>2</sub> suivant NBN CR1749.



Type A<sub>2</sub>

La norme d'installation belge NBN D 51-003 « Installations intérieures alimentées en gaz naturel et placement des appareils d'utilisation – Dispositions générales » (5<sup>ème</sup> édition 2010 + A1 édition 2014) reprend dans l'annexe E (normative) les types d'appareils d'utilisation gaz autorisés en Belgique.

Dans cet annexe les appareils de chauffage au gaz à rayonnement sombre de type A<sub>2</sub> ne sont pas repris.

### 2. NBN D51-003

Dans § 3.2.1.2 de la norme NBN D 51-003 on retrouve la définition d'un appareil de type A<sub>2</sub>.

§ 5.4.3 de la norme NBN D 51-003 mentionne le placement des appareils de chauffage à rayonnement sombre de type A, B of C

Annexe B (informative) de la norme NBN D 51-003 décrit les types A<sub>1</sub> et A<sub>3</sub> mais pas le type A<sub>2</sub>.

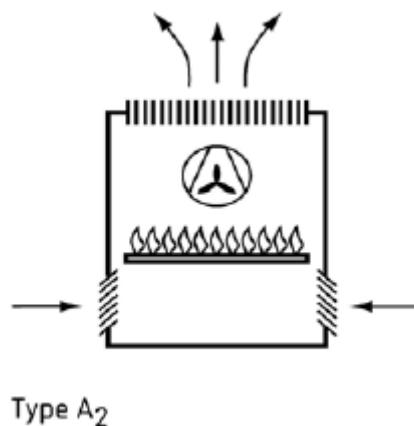
Annexe E (normative) ne mentionne pas le type A<sub>2</sub> dans la liste des appareils autorisés en Belgique.

### 3. Proposition Gas.be :

#### 3.1 Adaptation de la norme NBN D 51-003 :

Gas.be proposera au moment opportun une proposition au NBN pour que le texte suivant soit repris lors de la prochaine révision de la norme NBN D 51-003 :

Ajouter la figure ci-dessous dans l'annexe B (informative) "Modèle européen pour la classification des appareils utilisant les combustibles gazeux selon la méthode de l'évacuation des produits de combustion (types) NBN CR 1749 – Extraits":



Ajouter le texte suivant dans le tableau 2.1 de l'annexe E (normative) "Appareils d'utilisation à gaz admis en Belgique".

Types d'appareils admis	Commentaires
A <sub>2</sub>	Appareils de chauffage à rayonnement sombre

### 3.2 Solution temporaire

Dans l'attente de la publication de la révision de la norme NBN D 51-003, Gas.be recommande d'appliquer la proposition décrite au § 3.1.